

Formation

DEVENIR FORMATEUR À L'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET À LA MISSION DE SALARIÉ DÉSIGNÉ COMPÉTENT

L'efficacité de la prévention des risques professionnels en entreprise passe par une démarche structurée qui doit s'appuyer sur des personnes ressources compétentes dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Pour ce faire, et au-delà des obligations réglementaires¹, un dispositif de formation de formateurs à l'évaluation des risques professionnels (EvRP) et à l'exercice des missions du salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail a été créé et est mis en œuvre par l'INRS et les Carsat.

BECOMING A TRAINER IN OCCUPATIONAL RISK ASSESSMENT AND IN THE MISSION OF THE EMPLOYEE DESIGNATED AS BEING THE COMPETENT PERSON - *The effectiveness of occupational risk prevention in a company is dependent on having a structured approach that should be based on resource persons who are competent in the field of occupational safety and health. To this end, and beyond the regulatory obligations, a scheme for training trainers in occupational risk assessment (ORA) and in the missions of the employee who is designated as being the competent person for occupational safety and health has been created and is being implemented by INRS and by the CARSATS (occupational health and pension insurance funds).*

CLAUDIE
ROUSSEAU
INRS,
département
Formation

Initialement centrée sur l'évaluation des risques professionnels, la formation de formateurs à l'évaluation des risques a intégré en 2015 les référentiels concernant la mission du salarié désigné compétent (SDC)². Inscrite à l'offre nationale de formation, elle représente une étape importante de la mise en œuvre³ du dispositif EvRP/SDC construit selon les référentiels de compétences conçus par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS.

Dans ce cadre, les Carsat/Cramif/CGSS forment et valident les compétences des formateurs qui animeront les deux formations, à l'évaluation des risques professionnels d'une part, et aux missions du SDC en santé et sécurité au travail d'autre part. Pour accéder à cette formation certifiante, les candidats doivent justifier de prérequis: une expérience récente de formateur d'adultes avec des compétences en ingénierie pédagogique et en animation, une expérience dans le domaine de la prévention des risques profes-

sionnels et l'acquisition des bases en prévention. Il est possible d'acquérir ces bases soit en autoformation en ligne, par le biais du stage @01001⁴, soit en présentiel dans les stages organisés par les Carsat.

Enjeux de la certification

La certification du formateur permet, à son organisme de formation ou à son entreprise, de faire une demande d'habilitation⁵ à dispenser les deux formations « Évaluer les risques professionnels » et « Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail ». Dans ce cadre, l'habilitation d'entités rend possible une démultiplication fiable d'actions de formation de qualité dans le respect des bonnes pratiques et des valeurs du Réseau prévention et des référentiels nationaux de l'Assurance maladie - Risques professionnels et de l'INRS. La communication de la liste des entités habilitées permet aux organismes de formation de bénéficier d'une visibilité accrue³.

Caractéristiques de l'activité du formateur certifié

Par sa double compétence, en pédagogie et en prévention, le formateur EvRP/SDC contribue au transfert de connaissances et au développement des compétences permettant :

- aux SDC de conseiller et d'accompagner leur employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels dans leur entreprise;
- au salarié formé de mettre en œuvre et d'animer une démarche participative d'évaluation des risques professionnels de son entreprise, dans le respect des valeurs essentielles et des bonnes pratiques de l'Assurance maladie - Risques professionnels/INRS, facilitant la mise en œuvre de plans d'action de prévention.

Contenu de la formation certifiante

Cette formation porte sur :

- la démarche prévention et les conditions nécessaires à sa réussite;
- la transmission des valeurs et des bonnes pratiques de l'Assurance maladie - Risques professionnels/INRS;
- l'appropriation du contenu des référentiels nationaux de compétences des formations « Évaluer les risques professionnels » et « Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail ».

Au cours de la formation, les apprenants sont mis en situation de concevoir, d'animer et d'évaluer les deux formations « Évaluer les risques professionnels » et « Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail ». Les travaux d'intersession permettent aux stagiaires de se préparer aux épreuves certificatives. Ils consistent notamment à concevoir un déroulé pédagogique, un outil d'analyse de la demande... Pouvoir réserver du temps (environ 30 heures) pour réaliser les productions demandées est une condition de réussite majeure. À l'issue de la formation, les participants ayant réussi les épreuves reçoivent un certificat de formateur EvRP/SDC dont la validité est permanente.

Quelques témoignages et retours d'expérience

Cécile Richard, INRS, responsable pédagogique

C. Rousseau: Au terme de la formation et devant un jury, les apprenants doivent animer une séquence pédagogique choisie dans un déroulé pédagogique préparé la veille en salle. En quoi consiste cette évaluation ?

C. Richard: Cette mise en situation professionnelle doit permettre au stagiaire de démontrer devant jury sa capacité à construire, à animer des séquences de formation à l'EvRP ou aux missions du SDC conformément au document de référence national. Cette épreuve finale permet d'évaluer individuellement

tant les acquis en pédagogie qu'en prévention et, *in fine*, de certifier les stagiaires.

Paroles d'apprenants:

H.S., présidente d'une société de conseils et formation

C. R.: Pouvez-vous nous présenter brièvement votre parcours professionnel ?

H. S.: Après un master II en contrôle de gestion et nouvelles technologies, j'ai travaillé dix ans dans un grand groupe de travail temporaire en tant que contrôleur de gestion et financier. Ensuite, j'ai dirigé une agence d'un organisme de formation de ce même groupe. Puis, j'ai été IPRP et formatrice en santé et sécurité au travail.

C. R.: Quels conseils donneriez-vous à quelqu'un qui souhaite suivre cette formation ?

H. S.: Cette formation demande du temps (travail intersession) et de l'expérience (savoir concevoir un déroulé pédagogique, animer des formations et créer des exercices d'animation).

C. A., animateur HSE dans une entreprise de métallurgie, tuyauterie et chaudronnerie

C. R.: Quelles sont les grandes étapes de votre parcours professionnel ?

C. A.: D'abord agent de sécurité et de prévention dans une manufacture de pneus, j'ai terminé en tant qu'adjoint au responsable de service. Après la fermeture du site, j'ai suivi six mois de formation au sein du Réseau prévention. Depuis 2009, j'occupe un poste d'animateur HSE. Une de mes principales missions reste l'animation de l'évaluation des risques sur un site de 400 personnes.

C. R.: Comment présenteriez-vous cette formation EvRP/SDC à d'éventuels stagiaires ?

C. A.: Je dirais que cette formation est complète, précise et constructive. J'insisterais sur l'intérêt d'avoir déjà une expérience en pédagogie appliquée. ●

1. Obligations pour tout employeur d'évaluer les risques professionnels ainsi que de désigner un ou des salariés compétents en prévention des risques professionnels. Pour plus d'informations: cf. art. L.4121-2 et L.4121-3, art. L.4644-1 du Code du travail et circulaire DGT n°13 du 9 novembre 2012.

2. Pour en savoir plus sur le SDC, voir www.inrs.fr/demarche/salarie-competent/ce-qu-il-faut-retenir.html

3. www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html

4. www.formation-inrs.fr, www.forprev.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

« Devenir formateur à l'évaluation des risques professionnels et à la mission de salarié désigné compétent » (N 13302) à Vandoeuvre-lès-Nancy, deux sessions en 2017.

Durée: 6,5 jours (4 j + 2,5 j)

• du 20 au 24/03 et du 18 au 20/04

• du 04 au 08/09 et du 26 au 28/09

Contact

Responsable pédagogique: Cécile Richard
cecile.richard@inrs.fr